



Le berceau du Lac-Saint-Jean

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LAC SAINT-JEAN-EST  
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 577-2024 PRÉVOYANT NOTAMMENT DES NORMES  
CONCERNANT LE MAINTIEN DE L'ORDRE, LE RESPECT ET LA CIVILITÉ DURANT LES  
SÉANCES DU CONSEIL**

Avis de motion est par la présente donné par M. Dave Simard, conseiller, que sera déposé, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement 577-2024 prévoyant notamment des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant les séances du conseil.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le projet de règlement est présenté en même temps que le présent avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture du règlement lors de son adoption.

Copie conforme (sous réserve des approbations)  
donnée à Hébertville le 5 novembre 2024

  
Sylvain Lémay  
Directeur général  
et greffier-trésorier